

# Politique Salariale 2022

## 6,8% sur 2 ans

## La CFE-CGC a signé !



Tout au long de cette négociation atypique du fait du pluriannuel, la CFE-CGC s'est attachée à défendre les intérêts des salariés dans cette période d'incertitude aggravée par le contexte géopolitique actuel.

**Grâce à la qualité du dialogue social dans l'entreprise, la CFE-CGC a notamment obtenu :**

- un niveau de politique salariale supérieur à celui d'avant crise
- deux campagnes de distribution distinctes en 2022 et 2023
- une clause de révision avec une réunion prévue début 2023 afin de garantir un complément de politique salariale en 2023 en cas de dérive de l'inflation en 2022.
- la mise à la RMG (Référence Mensuelle de Gestion) pour les salariés promus en 2022 et 2023 à la date de la promotion.

**POUR RAPPEL** →

	juillet 2022 à juin 2023			juillet 2023 à juin 2024		
	Non Cadres	Cadres I à III B	Cadres Band IV	Non Cadres	Cadres I à III B	Cadres Band IV
<b>AG</b>	2% une campagne au 01/07/2022	2% une campagne au 01/07/2022		1% une campagne au 01/07/2023	1% une campagne au 01/07/2023	
<b>AI &amp; promotion</b>	1.9% une campagne au 01/07/2022	1.9% une campagne au 01/07/2022	3.9% une campagne au 01/07/2022	1.9% une campagne avec 2 distributions en Juin et Octobre 2023	1.9% une campagne au 01/07/2023	2.9% une campagne au 01/07/2023
<b>AI mini</b>	<b>45 €</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>	<b>45 €</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>
<b>Autres mesures</b>	salaire plancher : 1740€			salaire plancher : 1740€		
<b>Budget global</b>	<b>3.9%</b>			<b>2.9%</b>		

La CFE-CGC, après avoir recueilli l'avis favorable de ses conseils syndicaux et considérant qu'elle avait été entendue dans cette négociation, a décidé de signer l'accord de politique salariale.

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent

Téléchargez l'Application  
Flashez ici

